



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Direction générale des étrangers en France
Direction de l'immigration
Sous-direction du séjour et du travail
Bureau de l'immigration professionnelle

Information du 19 décembre 2016 complétant l'information du 2 novembre 2016 relative à la dispense d'autorisation de travail pour les séjours inférieurs ou égaux à 3 mois, pour les mannequins étrangers, ressortissants de pays tiers, venant sur le territoire français en vue d'y exercer une activité professionnelle salariée.

NOR : INTV1637301J

Résumé : cette information vise à compléter, pour les mannequins étrangers, les documents à fournir auprès de notre représentation consulaire pour bénéficier de la dispense d'autorisation de travail.

Références :

- Code du travail notamment les articles L. 5221-2-1, R. 5221-2 (3°) et D. 5221-2-1

Annexes : 3

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et messieurs les préfets de région ; Mesdames et messieurs les préfets de département ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Par information du 2 novembre 2016, je vous ai fait connaître les conditions de mise en œuvre des nouvelles dispositions des articles cités en référence du code du travail relatives à la dispense d'autorisation de travail pour les séjours inférieurs ou égaux à trois mois, pour les étrangers, ressortissants de pays tiers, venant sur le territoire français en vue d'y exercer une activité professionnelle salariée.

Afin de répondre aux questions qui ont été portées à ma connaissance en ce qui concerne le recrutement des mannequins, ressortissants de pays-tiers, pour un séjour professionnel inférieur ou égal à trois mois, par les agences françaises de mannequins bénéficiant d'un arrêté de licence en France, il convient d'ajouter à l'information du 2 novembre 2016 une nouvelle annexe 3, avec ses pièces jointes 3a, 3b et 3c, qui indique la conduite à tenir à l'égard de cette catégorie particulière.

.../...

Pour les demandes de mannequin à titre individuel (mannequin recruté directement pour une prestation - hors agence) et pour les demandes de pose artistique, il y a lieu de se référer à l'annexe 1 de l'information du 2 novembre 2016 précitée (annexe 1 - Pièces à fournir à l'appui de la demande de visa en cas de séjour professionnel inférieur ou égal à trois mois relevant de la dispense d'autorisation de travail, notamment - 4° le mannequinat et la pose artistique).

Il est à noter que l'équipe technique qui peut accompagner dans certains cas le mannequin est également régie par l'annexe 1.

Vous veillerez à la bonne application de la présente circulaire et me ferez part, sous le présent timbre, des difficultés que vous pourriez rencontrer dans sa mise en œuvre.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
P.-A. MOLINA



ANNEXE 3

Pièces à fournir dans le cadre d'une convention de collaboration d'un mannequin étranger pour l'exécution d'un contrat de mise à disposition pour une ou des prestations en France (articles L. 7123-2 et L. 7123-3)

NB : Cette présente annexe concerne uniquement les recrutements d'un ou plusieurs mannequins, ressortissants de pays-tiers, pour un séjour professionnel inférieur ou égal à trois mois, par les agences françaises de mannequins bénéficiant d'un arrêté de licence en France.

Pour les demandes de mannequin à titre individuel (mannequin recruté directement pour une prestation - hors agence) et pour les demandes de pose artistique, se référer à l'annexe 1 de la présente circulaire (Annexe 1 - Pièces à fournir à l'appui de la demande de visa en cas de séjour professionnel inférieur ou égal à trois mois relevant de la dispense d'autorisation de travail, notamment - 4° le mannequinat et la pose artistique -).

Il est à noter que l'équipe technique qui peut accompagner dans certains cas le mannequin est régie par l'annexe 1.

1 - Pour toute demande visant à recruter un mannequin étranger soumis à l'obligation de détenir un visa, chaque agence française de mannequins bénéficiant d'un arrêté de licence en France devra fournir les documents suivants :

- Formulaire relatif à la convention de collaboration d'un mannequin étranger pour l'exécution d'un contrat de mise à disposition dans le cadre d'une ou des prestations en France (Annexe 3 - a)

- Liste des prestations prévisionnelles pour l'emploi d'un mannequin (Annexe 3 - b)

- Copie de la convention de collaboration

- Copie de l'arrêté d'attribution de licence d'agence de mannequins (article L. 7123-11 du code du travail)

- En cas de recrutement d'un mannequin mineur, copie de l'agrément pour l'engagement des enfants de moins de 16 ans (article R. 7124-10 du code du travail)

2 - Qu'il soit soumis ou non à l'obligation de détenir un visa, le ressortissant étranger devra être en possession lors de son séjour en France des documents suivants :

- Formulaire relatif à la convention de collaboration d'un mannequin étranger pour l'exécution d'un contrat de mise à disposition dans le cadre d'une ou des prestations en France (Annexe 3 - a)

- Liste des prestations prévisionnelles pour l'emploi d'un mannequin (Annexe 3 - b)

3 - Contrôle de la réalité et de la durée des prestations effectuées :

Chaque agence française de mannequins ayant recruté un ou plusieurs mannequins étrangers pour des prestations sur le territoire français devra adresser les **formulaires (annexe 3a et 3b) dès l'arrivée en France du mannequin concerné**, puis mensuellement un **relevé nominatif de l'ensemble des prestations** effectuées dans le mois par le mannequin (annexe 3c) à la DIRECCTE compétente du lieu du siège de l'agence.

(NB : pour la DIRECCTE d'Île-de-France : Direction des relations et services du travail – pôle « emploi des enfants du spectacle et agence de mannequins » EESAM).

La DIRECCTE compétente, en cas de manquement constaté lors des contrôles, effectuera un signalement au poste consulaire ayant délivré le visa (adresses génériques des postes consulaires).

Il conviendra d'informer la direction de l'immigration (sdst-dimm-dgef@interieur.gouv.fr) de l'abrogation ou du non renouvellement des arrêtés d'attribution de licence des agences de mannequin ou de l'agrément pour le recrutement des enfants de moins de 16 ans.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Formulaire relatif à la convention de collaboration d'un mannequin étranger
pour l'exécution d'un contrat de mise à disposition dans le cadre d'une ou des prestations à réaliser en France**
(Art. L. 7123-17 du code du travail)

Annexe 3 a

IMPORTANT : Article L. 8256-1 du code du travail : le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire **obtenir** ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 000 €.

Mannequin

Nom (s) de famille : _____ Nom (s) de naissance : _____
Prénom (s) : _____ Sexe M F Nationalité : _____
Né (e) le : *jj/mm/aaaa* à _____ Pays : _____

Passeport : *Numéro* _____ délivré le : *jj/mm/aaaa* expirant le : *jj/mm/aaaa* par :

Agence de mannequin

N°SIRET de l'établissement : *000000000 00000* Activité (NAF) : *00.00A*

Dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : *00000* Commune :

En application de l'article L. 7123-11 du code du travail, à joindre au formulaire l'

◆ Arrêté d'attribution de licence d'agence de mannequin n° *00.00.000* du *jj/mm/aaaa* délivré par :

En application de l'article R. 7124-10 du code du travail, à joindre au formulaire l'

◆ Agrément pour l'engagement des enfants de moins de 16 ans n° *00.00.000* du *jj/mm/aaaa* délivré par :

Nature des prestations : Essayage Défilé Prise de vue Tournage (*prévisions des 1ères prestations en annexe 1 de ce formulaire*)

Période prévisible d'emploi (au salaire conventionnel mannequin) du *jj/mm/aaaa* au *jj/mm/aaaa*

Rémunération brute prévisible hors avantages en nature : *00 000* €

Le cas échéant, montant des avantages en nature : *00 000* € répartis en :

Hébergement *00 000* € nourriture *00 000* € autres (*à préciser*) *00 000* €

Logement assuré par l'employeur : collectif individuel

IMPORTANT : Le responsable de l'agence de mannequin s'engage à transmettre un relevé mensuel nominatif des prestations effectuées pour le mannequin désigné (e)

(*annexe 3 c de ce formulaire à transmettre à la Direccte qui a attribué la licence*)

Nom _____ Prénom _____

Qualité _____ Fait, le *jj/mm/aaaa* à _____

Signature et cachet de l'agence



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction Générale des Etrangers en France

**Formulaire relatif à la convention de collaboration d'un mannequin étranger
pour l'exécution d'un contrat de mise à disposition dans le cadre d'une ou des prestations à réaliser en France**
(Art. L. 7123-17 du code du travail)

Annexe 3 b

liste des prestations prévisionnelles *

*à remplir obligatoirement pour un mannequin agé de moins de 16 ans ; facultatif, pour un mannequin agé de plus de 16 ans

IMPORTANT : Article L. 8256-1 du code du travail : le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 000 €.

Prestation 01

Nature de la prestation : Essayage Défilé Prise de vue Tournage

Date prévisible de la prestation : *jj/mm/aaaa* Durée prévisible : *00* heures

Adresse de la prestation :

Complément : Code postal : *00000* Commune :

Nom du client : Siret* : 000000000 00000

** s'il s'agit d'une entreprise ou d'un établissement établi en France*

Prestation 02

Nature de la prestation : Essayage Défilé Prise de vue Tournage

Date prévisible de la prestation : *jj/mm/aaaa* Durée prévisible : *00* heures

Adresse de la prestation :

Code postal : *00000* Commune :

Nom du client : Siret* : 000000000 00000

** s'il s'agit d'une entreprise ou d'un établissement établi en France*

Prestation 03

Nature de la prestation : Essayage Défilé Prise de vue Tournage

Date prévisible de la prestation : *jj/mm/aaaa* Durée prévisible : *00* heures

Adresse de la prestation :

Code postal : *00000* Commune :

Nom du client : Siret* : 000000000 00000*

** s'il s'agit d'une entreprise ou d'un établissement établi en France*

Agence de mannequin

Nom Prénom

Qualité Fait, le *jj/mm/aaaa* à

Signature et cachet de l'agence

